



non paiement de salaire après démission

Par **Gladys92**, le 10/05/2019 à 20:37

Bonjour,

J'ai démissionné de mon ancien travail et l'ai quitté le 24 avril dernier dans des conditions un peu tendues (désaccord du préavis de départ avec mon patron suite à sa totale mauvaise foi).

Depuis je n'ai toujours pas été payée, ni reçu de solde de tous comptes.

Quand je l'ai relancé lundi dernier il m'a d'abord annoncé avoir fait le nécessaire. Or, ne voyant toujours rien venir je l'ai de nouveau contacté (toujours par mail) hier et il me répond qu'il attend l'accord de l'administrateur pour valider mon solde de tous compte (il ne parle pas de ma paie)! (il est en redressement judiciaire). Ma question est la suivante : que dois je faire pour enfin recevoir mes dus (à savoir mon salaire et mon solde de tous compte, avec tous mes papiers d'ailleurs)? Il me semble en outre que même pendant une période de redressement judiciaire les salariés sont prioritaires dans les "créances", donc il n'a absolument pas besoin de l'accord de l'administrateur pour me payer...

Je suis perdue... L'inspection du travail me dit qu'il ne feront rien car je ne fais plus partie de l'entreprise (apparemment je suis tombée sur une personne très peu professionnelle..) Dois je leur retéléphoner au bon numéro de renseignements, puis-je alerter les prud'hommes?

D'avance merci!

Sonja

Par **miyako**, le 11/05/2019 à 21:06

Bonsoir,

Je ne vois qu'une issue :

1:Lettre recommandée AR de mise en demeure d'avoir à verser le salaire et en plus les documents fin de contrat

2 : La saisine du conseil des prud'hommes en référé si pas de réponse sous 8 jours

C'est gratuit, rapide et sans avocat.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **11/05/2019** à **21:11**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher directement du Mandataire judiciaire puisque l'entreprise est en redressement judiciaire et si vous devez envoyer une lettre recommandée avec AR, de lui adresser au moins un double...

Par **Gladys92**, le **11/05/2019** à **21:40**

@miyako

Merci beaucoup pour votre réponse. C'est exactement ce que je vais faire.

Merci à vous deux pour vos réponses !

Par **Visiteur**, le **11/05/2019** à **21:53**

Bonjour

Doit-on comprendre que votre sujet d'il y a 15 jours n'est plus d'actualité ?

Par **P.M.**, le **11/05/2019** à **22:03**

Il y a [un autre sujet](#) qui remonte au 19/042019 mais pas d'il y a 15 jours...